



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Nbre de membres :

- afférents au Conseil :	11
- en exercice :	11
- présents :	09
- pris part à la délibération :	10

Date de la Convocation : 05/09/2020

Date d'affichage : 05/09/2020

Secrétaire de séance :
Stéphanie MERCEY

L'an deux mil vingt et le onze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY ; Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN, Damien DOMINIQUE, Matthieu MICHAUD.

Excusés : Mme Ge YOUA PAO donnant pouvoir à Céline GILARDET ; Mme Louise SARRASIN

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- N° 03 : busage fossé communal devant propriété MANZONI,
- N° 04 : la grange aux Dîmes

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 10/07/2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 10/07/2020.

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

1. Annulation des délibérations en date du 05/06/2020 N° 2020/15 et N° 2020/22

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 16 Juillet dernier, le Bureau des collectivités locales a informé la commune par lettre recommandée que les délibérations en date du 05/06/2020 ne sont pas conformes aux dispositions des articles L.5214-16 et L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour ces raisons, Mme le Maire demande l'annulation des délibérations n° 2020/15 (désignation des délégués au Syndicat Affluents Rive Gauche – SIARGS) ; n° 2020/22 (désignation du délégué suppléant à la Communauté de Communes Rives de Saône).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **annule** les délibérations ci-dessus citées.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

2. Modification des délibérations en date du 05/06/2020 N° 2020/13, N° 2020/14 et N° 2020/18

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 16 Juillet dernier, le Bureau des collectivités locales a informé la commune par lettre recommandée que les délibérations en date du 05/06/2020 ne sont pas conformes aux dispositions des articles L.5214-16 et L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir vote à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité de voter à bulletin public.

Dans ces conditions, Mme le Maire demande la modification des délibérations n° 2020/13 (désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire - SIVOS) ; n° 2020/14 (désignation des délégués au Syndicat InterCommunal d'Energie de Côte d'Or - SICECO) ; n° 2020/18 (désignation des délégués au Syndicat élaboration des PLU – LA CHAMPAGNY).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **modifie** les délibérations ci-dessus citées.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

3. Busage fossé communal devant propriété MANZONI

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de M. Jean MANZONI par courrier en date du 19 Août dernier présentant un devis de 861.94 € TTC pour qu'il puisse faire les travaux de busage du fossé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **décide** de reporter la validation de ce projet pour examiner la responsabilité de la commune comme ce fossé fait partie du domaine public communal.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

4. La Grange aux Dîmes

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce bâtiment situé sur une parcelle privée pourrait être déplacé sur une parcelle communale afin de préserver l'intérêt historique de cette grange datant du XVIIème siècle et agrandir le patrimoine communal.

La Commission Animation et Vie Communale sous la présidence de Stéphanie MERCEY a reçu M. RICHARDIN, habitant de la commune, pour expliquer l'importance de ce bâtiment à garder au sein de notre commune.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe pour développer ce projet :

- consulter des organismes qui aident les collectivités dans leur projet de mise en valeur et sauvegarde de notre patrimoine tels que le CAUE de Côte-d'Or - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, la Fondation du Patrimoine.
- prendre l'attache de professionnels pour l'établissement de devis,
- procéder à des demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne** un accord de principe pour ce projet.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

Informations diverses

- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption (délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 23 Mai 2020) sur les propriétés suivantes :
 - Parcelle B 752 : 2B rue de l'Issue,
 - Parcelles B 379 et B 380 : 30 Grande Rue,
 - Parcelles B 851 et B 852 : 12 Grande Rue.
- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu M. Jean-Cyrille MOLITOR, responsable de projets, de la société SOLEOL pour un projet éolien sur les communes de Pagny la Ville et Labruyère.
Aujourd'hui la commune de Pagny la Ville n'a pas délibéré. Nous attendons donc la décision de Pagny la Ville.
Certains conseillers manifestent leur opposition à ce projet.

Questions diverses

- Emilie CAUVARD, conseillère municipale, relance la problématique du passage du camion poubelle sur le pont rue du Pont du Bief.
Une nouvelle réclamation sera faite auprès du service compétent.
- Rue de l'Issue : le sens interdit pose un problème de vitesse.
Une étude sera faite sous la responsabilité de deux conseillères municipales.

Séance levée à 21 h 30

Le Secrétaire de Séance
Stéphanie MERCEY

Le Maire
Céline GILARDET